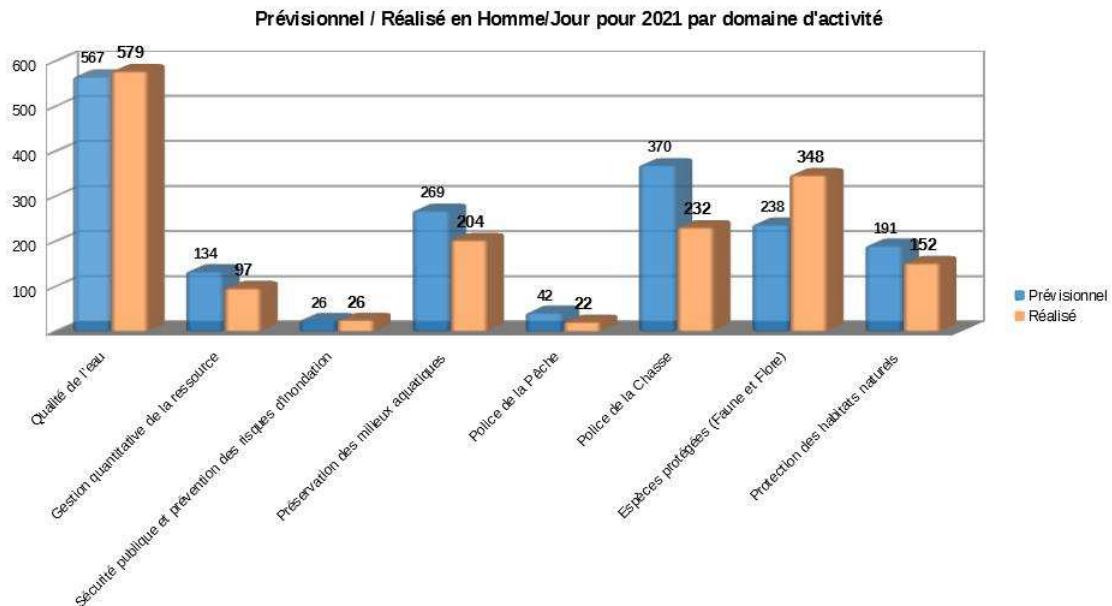


Comité stratégique de la MISEN du Tarn
1^{er} avril 2022

BILAN DU PLAN DE CONTRÔLES 2021

I. Objectifs de réalisation



Les écarts constatés entre le prévisionnel et le réalisé pour la police de la chasse **sont dus à une priorisation de l'activité de contrôle sur le volet sécurité et un report contextuel sur le volet espèces protégées, notamment sur la détention et le commerce d'espèces protégées**. L'année 2021 a été également marquée par une mortalité importante des moules perlières du canal de Saint Agnan à Brassac qui a nécessité une présence accrue de l'OFB. Des relevés de mortalité ont été réalisés par quinzaine d'avril à octobre.

Rappels des objectifs de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC)

➡ **Qualité de l'eau**

> stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (pour le département du Tarn, seules 18 stations d'épuration rentrent dans le cadre de la SNC),

> aires des captages prioritaires en eau potable : pollution diffuses, plans d'épandage.

➡ **Gestion quantitative**

> périmètre à restriction de prélèvement en période de sécheresse,

> respect des volumes prélevables autorisés sur les zones de répartition des eaux, zones en tension définie dans le SDAGE.

➡ **Protection des milieux et espèces**

➡ **Autorisations environnementales délivrées**

➡ **Pollutions accidentelles ou intentionnelles**

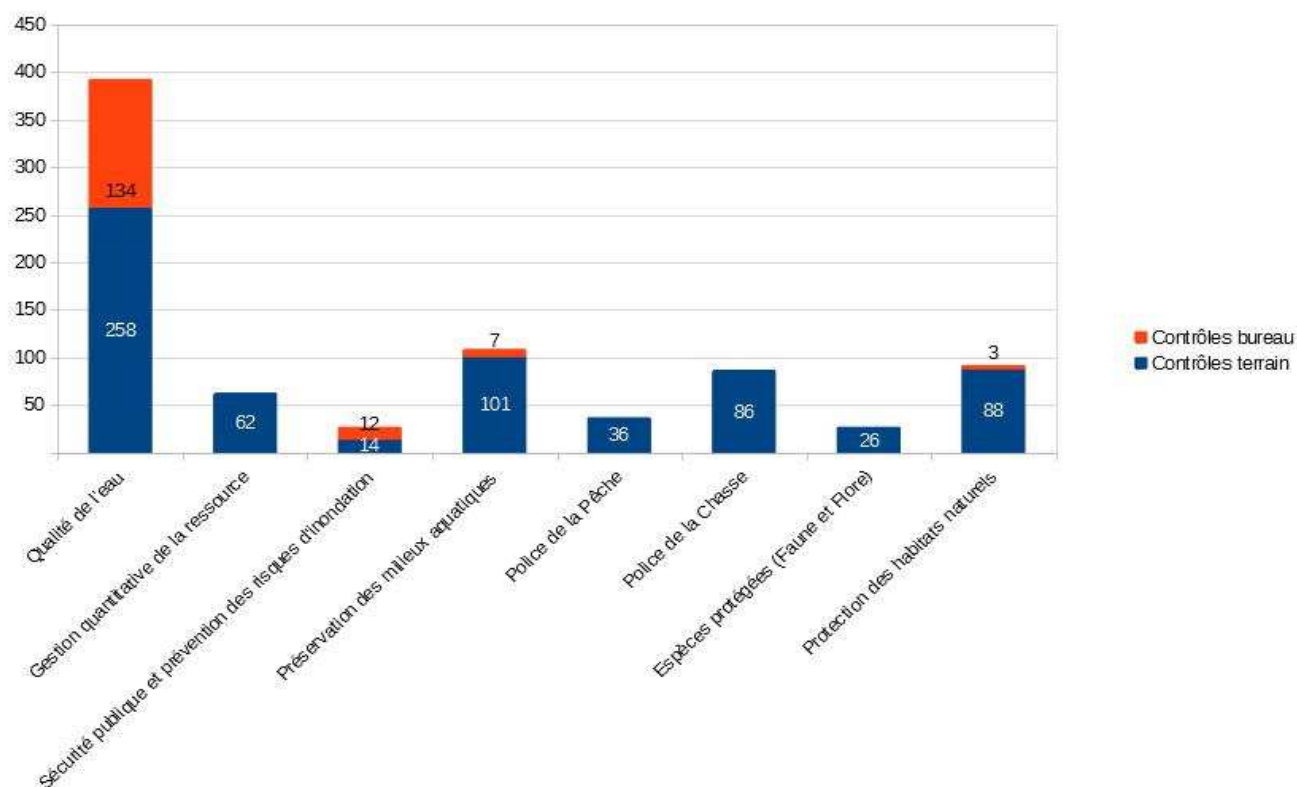
➡ **Travaux illégaux**

En 2021, les agents de contrôles ont consacré **43 %** de leur temps sur les priorités de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC). Le prévisionnel était de 47 %. À noter que le rapportage via l'outil « LICORNE » ne permet pas encore d'avoir des données fiables sur cet indicateur. Des améliorations sont normalement prévues en 2022 avec le déploiement de l'outil « GUN ».

II. Contrôles réalisés

Les contrôles réalisés en police de l'eau et de la nature ont pour objectif de vérifier qu'une opération respecte le cadre réglementaire en vigueur. Il peut s'agir de **contrôles « bureau »** (*vérification sur pièces administratives transmises*) ou de **contrôles « terrain »** (*contrôles ciblés sur des installations ou activités déterminées*).

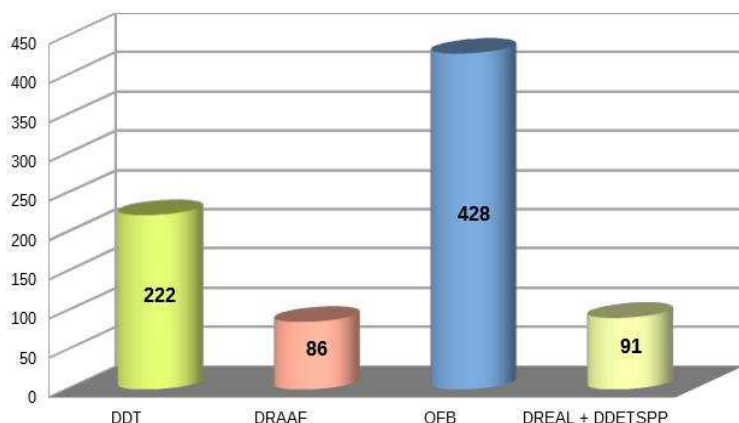
Répartition du nombre de contrôles terrain et bureau réalisés en 2021 par domaine d'activité



827 contrôles réalisés en 2021 tous services confondus

- 671 contrôles « terrain »
- 156 contrôles « bureau » dont notamment 134 pour les stations d'épuration domestiques et 12 pour les barrages classés

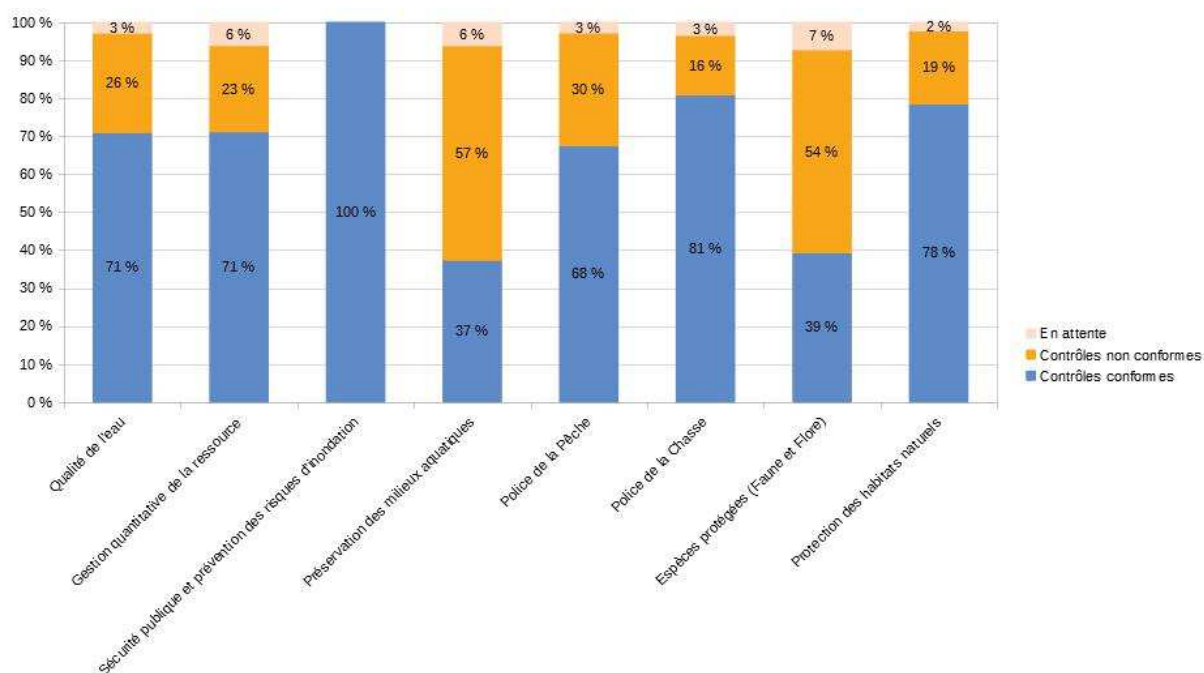
Bilan 2021 du nombre de contrôle par service



Comme chaque année, l'OFB effectue le plus grand nombre de contrôles (428 en 2021). La DDT du Tarn arrive en deuxième position avec 222 contrôles effectués. La DREAL et la DDETSPP ont réalisé 91 contrôles au titre des ICPE et des Dignes et Barrages. La DRAAF Occitanie a réalisé 86 contrôles.

III. Conformité des contrôles par grands thèmes

Sur les 827 contrôles réalisés : **583 contrôles** sont conformes (70,5 %).

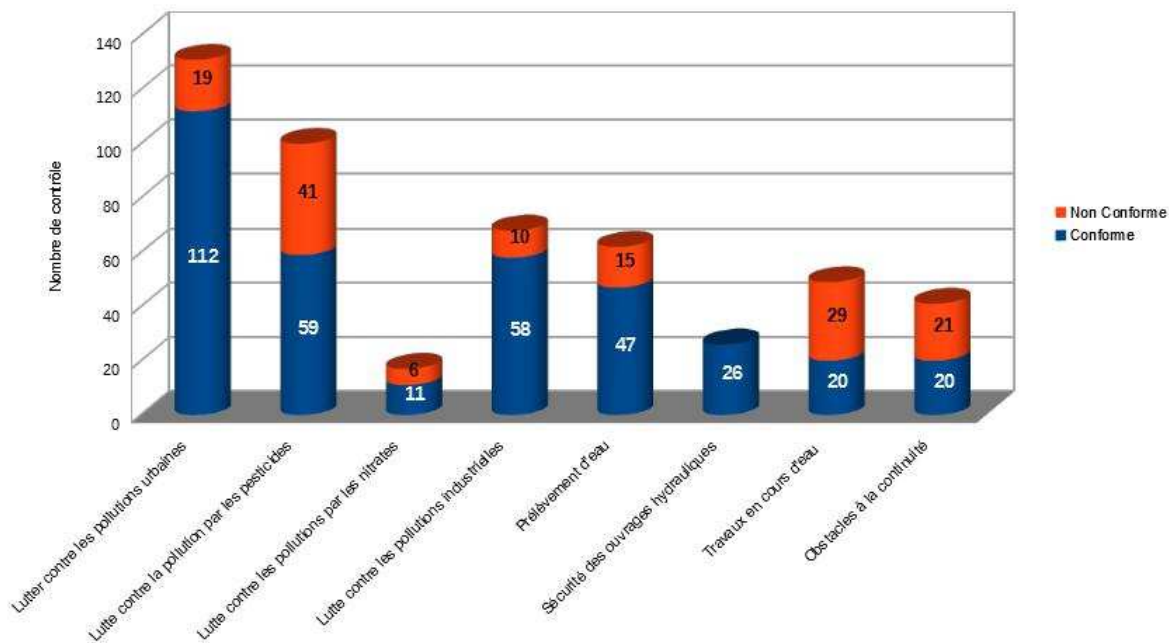


Par rapport à 2020, le taux de conformité :

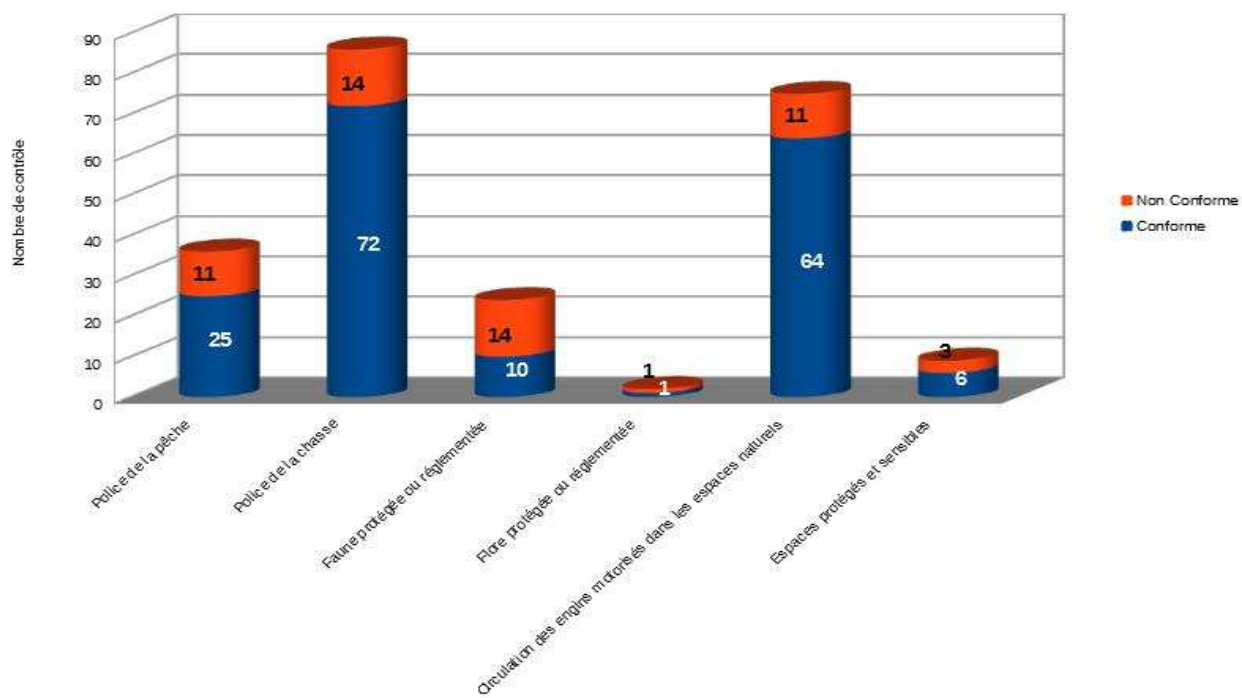
- s'améliore pour la police de la chasse : 81 % en 2021 contre 74 % en 2020 ;
- se dégrade pour les espèces protégées : 39 % en 2021 contre 91 % en 2020. Sur les 15 contrôles non conformes, 8 concernent la détention et le commerce des espèces non domestiques réglementées ;
- reste constant pour la qualité de l'eau et la gestion quantitative (toujours au-dessus des 70 %) ;
- se dégrade pour la préservation des milieux aquatiques : 41 % en 2021 contre 72 % en 2020. Les non-conformités constatées portent sur des obstacles à la continuité écologique, des travaux en cours d'eau ou encore des remblais en zone inondable ;
- est 100 % conforme pour les contrôles réalisés sur les barrages.

IV. Conformité des contrôles par sous-thèmes principaux

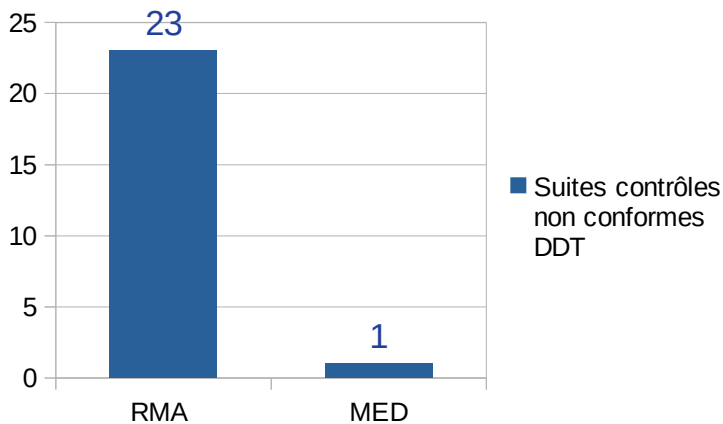
Conformité des contrôles 2021 - Eau



Conformité des contrôles 2021 - Nature



V. Suites administratives données aux contrôles non-conformes par la DDT 81 en 2021

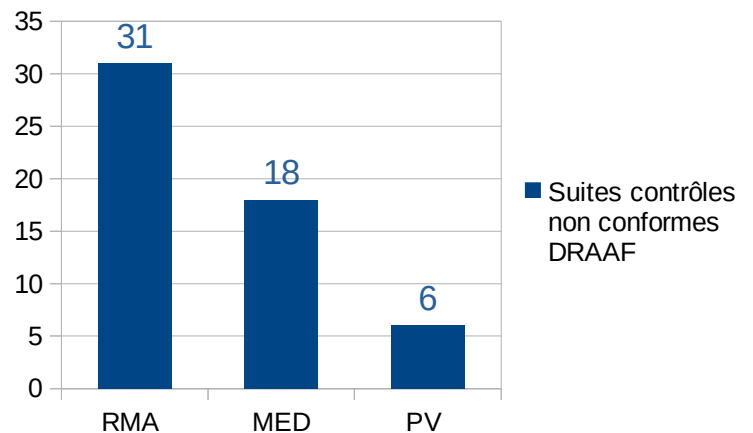


Rapport de manquement administratif (RMA) :

- 4 en exploitations classées en zone vulnérable qui ont fait l'objet d'une mise en demeure en 2022 et de pénalités financières au titre de la PAC,
- 10 en systèmes d'assainissement dont 1 ayant fait l'objet d'une mise en demeure,
- 6 en rejets d'eaux pluviales,
- 1 en zone d'alerte « sécheresse »,
- 1 travaux en cours d'eau,
- 1 plan d'eau existant.

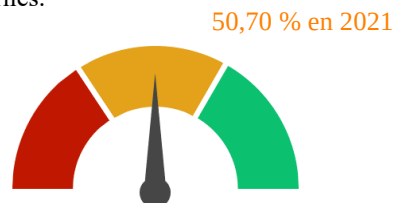
VI. Suites administratives et judiciaires données aux contrôles non-conformes par la DRAAF Occitanie

Pour rappel, la DRAAF Occitanie réalise uniquement des contrôles dans le domaine de la lutte contre la pollution par les pesticides (contrôle des équipements de traitements, des locaux de stockages phytosanitaires...).



VII. Indicateur national de retour à la conformité : Nouvel indicateur annexé aux lois de finances

Cet indicateur correspond au pourcentage de retours à la conformité pour les contrôles administratifs ayant fait l'objet d'un rapport de manquement administratif sans arrêté de mise en demeure. Seuls les services de la DDT de la DREAL et de la DRAAF sont concernés.



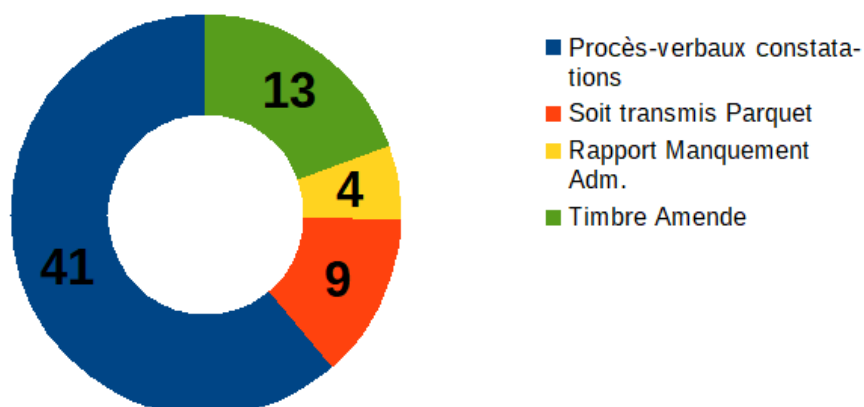
Pour 2021, l'indicateur de retour à la conformité dans le Tarn est de **50,70 %** contre 45 % en 2020 (la cible nationale étant fixée pour l'année 2022 à 65 % et à 66 % à l'horizon 2023).

VIII. Suites judiciaires données aux contrôles non-conformes de l'OFB 81



SD 81 - Bilan actes police 2021

67 procédures judiciaires/Adm - 55 MEC



Suites judiciaires - Procédures SD 81 - année 2021

55 MEC - 22 traitées au 10/02/2022

